



DELIBERATION n° 001 - 2017

En date du 21 Mars 2017

Portant sur l'installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 21 Mars 2017 à 20H00 selon convocation en date du 15 Mars 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Bernard GLANDUS étant désigné secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjoints.  
Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, SANCHEZ Marie Hélène, THIBEAUT-GUILLON Claude Conseillères Municipales  
Mrs VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, GAILLARD André, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme CARRILLO Martine pouvoir à Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle  
Mme BASSALER Virginie pouvoir à Mr HENRY Philippe  
Mme DE PAÏVA Régine pouvoir à Mme SANCHEZ Marie-Hélène  
Mme LACORRE Séverine pouvoir à Mme TOUCAS Hélène  
Mr Stéphane PAGE pouvoir à Mr GAILLARD André.

- **Absents excusés :** Mme LACORRE Séverine, Mr VERGER Manuel

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes pour	20
Vote contre	0
Abstentions	0

Le maire informe le conseil municipal de la correspondance de Madame Anne-Sophie DUBREUIL en date du 01 Décembre 2016 ou elle présente sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Conformément au Code Electoral, Chapitre III – Dispositions Spéciales aux communes de 1 000 habitants et plus – Section 4 – Remplacement des conseillers municipaux – Article L. 270 – « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

En conséquence et,

- compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014,
- de la démission ci-dessus enregistrée,

Monsieur Patrick SIMON remplace Madame Anne-Sophie DUBREUIL au sein du Conseil Municipal de Saint Just le Martel.



Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 21 Mars 2017

**Le Maire,**

**Joël GARESTIER**

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le .....

Transmis en préfecture le .....